



**RÉGION ACADÉMIQUE
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2 DU 13 MAI 2025 PORTANT COMPOSITION
DU CONSEIL DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ACADÉMIE DE LA
MARTINIQUE**

**La Rectrice de l'Académie de la Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale**

**RECTORAT
Service des Affaires
Juridiques**

Réf : SAJ NM/MV/BP/OS/EF/ER/25/N°117

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles R.234-1 à R.234-15 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2021-1907 du 30 décembre 2021 portant actualisation et adaptation de dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer ;

Vu le décret du Président de la République du 16 mars 2022 portant nomination de Madame Nathalie MONS rectrice de la région académique de la Martinique, rectrice de l'académie de la Martinique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2025 nommant Monsieur Etienne DESPLANQUES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2025 donnant délégation de signature à Madame Nathalie MONS, rectrice de la région académique de la Martinique, pour les conseils d'éducation nationale et les commissions de concertation de l'enseignement privé ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2023 fixant le nombre et la répartition des sièges attribués aux organisations syndicales appelées à désigner des représentants au sein du Conseil de l'éducation nationale de l'académie de Martinique ;

Vu la délibération n°21-435-1 portant désignation des représentants de la Collectivité Territoriale de Martinique au sein du Conseil de l'Education nationale (CEN) de Martinique ;

Vu la proclamation des résultats des élections professionnelles au comité social d'administration qui se sont déroulées du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations effectuées par les membres du conseil et les différentes organisations syndicales ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2023 portant composition du conseil de l'éducation nationale de l'académie de la Martinique ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 18 novembre 2024 portant composition du conseil de l'éducation nationale de l'académie de la Martinique ;

Considérant le courriel du 04 novembre 2024, modifiant la liste des représentants de l'enseignement agricole au Conseil de l'éducation nationale ;

Considérant le courriel du 16 novembre 2024, modifiant la liste des représentants de l'UPEEM au Conseil de l'éducation nationale ;

Considérant le courrier du 30 décembre 2024, modifiant la liste des représentants de la FSU au Conseil de l'éducation nationale ;

Considérant le courriel du 21 mai 2025, modifiant la liste des représentants de l'union départementale des syndicats Force Ouvrière de Martinique au Conseil de l'éducation nationale ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Conseil de l'éducation nationale de l'Académie de Martinique est présidé par le préfet, le président du conseil exécutif selon que les questions soumises au conseil sont de la compétence de l'Etat ou de la collectivité territoriale.

Article 2 : En cas d'empêchement du préfet, le conseil est présidé par la rectrice de région académique, la directrice de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur de la mer.

Article 3 : En cas d'empêchement du président du conseil exécutif, le conseil est présidé par le (la) Conseiller (ère) territoriale désigné(e) par le président du conseil exécutif.

Article 4 : Les suppléants des présidents ont la qualité de vice-présidents.

Article 5 : Les présidents et vice-présidents ne participent pas aux votes.

Article 6 : Le Conseil de l'éducation nationale de l'académie de Martinique est composé comme suit :

MEMBRES DE DROIT :

ETAT	
Président	Vice-présidents
Le préfet de région	La Rectrice de région académique La Directrice de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Le Directeur de la mer
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	
Président	Vice-président
Le président du conseil exécutif	Le (la) Conseiller (ère) territoriale désigné(e) par le Président du Conseil Exécutif

MEMBRES REPRÉSENTANT LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (16) :

CTM	
Titulaires	Suppléants
M. Charles CHAMMAS	Mme Yolène LARGEN-MARINE
Mme Nadia ACCUS-ADAINÉ	Mme Rosalie DUNON
M. Éric DUFEAL	M. Fernand Bruno ODONNAT
M. Alexandre VENTADOUR	Mme Lydia BEAULIEU
Mme Michelle MONROSE	Non renseigné
Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS	Mme Josette MANIN
Mme Jenny DULYS-PETIT	M. Jean-Claude DUVERGER
Mme Bénédicte DI GERONIMO	Mme Monette TAUREL

Mme Séverine TERMON	Mme Sandra CASANOVA
Mme Marie-Frantz TINOT	Mme Kora BERNABE
Mme Catherine CONCONNE	M. Claude LISLET
Mme Aurélie NELLA	M. Marcelin NADEAU
M. Francis CAROLE	Mme Marie-Hélène LEOTIN
Mme Francine CARIUS	Mme Christiane EMMANUEL
M. Eugène LARCHER	M. Marius NARCISSOT
M. Daniel MARIE-SAINTÉ	Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

MEMBRES REPRÉSENTANT LES COMMUNES (7) :

CTM	
Titulaires	Suppléants
Mme Eliane ESPARTERO	M. Raymond RODRIDE
M. Wiltord HARNAIS	Mme Audrey ANTONIO
M. Laurent CACLIN	Mme Nathalie D'ABADIE-DE-LUBRE
Mme Geneviève SAINTE-ROSE	Mme Patricia SERBION
Mme Guylène JOSEPH-ANGELIQUE	M. Valéry ADJUTOR
M. Eugène LARCHER	Mme Nadia ACCUS-ADAINÉ
M. Christian RAPHA	Mme Servane BOURGE

MEMBRES REPRÉSENTANT LES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ÉTAT EXERCANT LEURS FONCTIONS DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS ET DE FORMATION DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ AINSI QUE LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (15) :

FSU	
Titulaires	Suppléants
Mme Valérie VERTALE-LORiot	Mme Christelle RETORY
M. Gilles GAUDION	Mme Réane LEDOUX
M. Laurent VALLADE	M. Manuel GHUNAIM
M. Serge BACLET	Mme Gianina MARIELLO
M. Pascal RENVIER	M. Christophe THEGAT
M. Christophe LAGIN	Mme Natacha LONDE-THALY
M. Mathias ROGER	Mme Anna SABINO
Mme Jennifer LOUIS-JOSEPH	Mme Evelyne ISMAEL-MARIUS

FNEC FP FO	
Titulaires	Suppléants
M. Jimmy VILLERONCE	M. Frantz CABRERA
Mme Patricia TOMICHE	Mme Maryline PALMONT

UNSA EDUCATION	
Titulaires	Suppléants
M. Marc ADAINE	Mme Marie-Line MILLON-RUDEL
Mme Danielle ROTSEN	M. Willy SELOI
M. Karl TOUSSAINT	M. Charles-Christophe JEAN-LOUIS
Mme Mireille VENTURA	Mme Dinah JEAN-LOUIS
M. Johan HIPPOLYTE	M. Jérôme GOURPIL

MEMBRES REPRÉSENTANT LES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (4) :

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
M. René DORVILLE	M. Axel ARTERON
M. Jean-Louis JOACHIM	Mme Patricia DONATIEN
M. Olivier PORTECOP	Mme Pascale JEAN-BAPTISTE
Mme Marie-Ange BIZON	Mme Gladys GUILLOU

MEMBRES REPRÉSENTANT L'UNIVERSITÉ (2) :

UNIVERSITÉ	
Titulaires	Suppléants
M. Michel GEOFFROY	M. Pascal SAFFACHE
M. Bertrand TROAREC	Non renseigné

MEMBRES REPRÉSENTANT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION AGRICOLE SIEGEANT AU COMITE REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (2) :

ENSEIGNEMENT AGRICOLE	
Titulaires	Suppléants
Mme Pascale GENTET	Mme Catherine GIRARDET
Mme Gladys LENCREROT-ANDRE	Mme Suzelle VIOLTON

MEMBRES REPRÉSENTANT LES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (7) (ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DU MENJS)

UPEEM	
Titulaires	Suppléants
Mme Muriel LETCHOUMAYEN	M. Daniel Antoine EDWIGE
Mme Muriel MARKOS	M. Yves ROSEE
M. Claude NICOLE	Mme Kelly FITTON

FCPE	
Titulaires	Suppléants
M. Daniel BRUNO	M. Loïc TANIER
M. Willy FRANCILLETTE	Mme Christelle DAVIDAS
Mme Giliane MARTY	Mme Edwina PERRO
Mme Carole THOBOR	Non renseigné
M. Saint-Clair HAUTERVILLE	Non renseigné

MEMBRES REPRÉSENTANT LE C.E.S.E.C.E.M (1) :

C.E.S.E.C.E.M	
Titulaires	Suppléants
Mme Line JESBAC	Mme Kathy PIERRE-CHARLES

MEMBRES REPRÉSENTANT LES ETUDIANTS (3) :

ETUDIANTS	
Titulaires	Suppléants
Mme Helssy MONTLOUIS	Mme Raïssa GABOURG
Mme Marie PRIEUR	Mme Sarah BERRADA-GOUZI
Mme Athénaïs REMY-ARECOL	M. Medji LAURAC

MEMBRES REPRÉSENTANT LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES (5) :

CGTM	
Titulaires	Suppléants
M. Gabriel JEAN-MARIE	Mme Sonia HOLANDE

CDMT	
Titulaires	Suppléants
Mme Kathleen DAMBO	M. Bruno CHARLES-ACHILLE

CSTM	
Titulaires	Suppléants
M. Jacques JOSEPH-ANGELIQUE	M. Jocelyn JAUBERT

CGTM FSM	
Titulaires	Suppléants
M. Antony TOUSSAINT	M. Sébastien ELORE

UDFO MARTINIQUE	
Titulaires	Suppléants
Mme Maryline PALMONT	Mme Valérie CAPUT

MEMBRES REPRÉSENTANT LES ORGANISATIONS SYNDICALES D'EMPLOYEURS (5) :

MEDEF	
Titulaires	Suppléants
Mme Valérie HUYGHUES DESPOINTES	Mme Tessy NIVERT

AMPI	
Titulaires	Suppléants
M. Charles LARCHER	Mme Gwénaëlle COTTIN

CGPME	
Titulaires	Suppléants
Mme Graziella EUGENIE	Non renseigné

FDSEA	
Titulaires	Suppléants
Mme Margaret Elisabeth JEAN-BAPTISTE LOCA	Non renseigné

CAPEB	
Titulaires	Suppléants
M. Félix HAPPIO	Mme Denise NEWTON

Article 7 : Le mandat des membres remplaçants titulaires et suppléants du Conseil de l'éducation nationale de l'académie de la Martinique prend effet à compter de la signature du présent arrêté. Ils exercent leurs fonctions pour la durée restant à courir du mandat en cours, conformément aux dispositions de l'article R.234-3 du code de l'éducation.

En cas de décès, de vacance ou d'empêchement définitif, il est procédé, dans le délai de trois mois et pour la durée du mandat en cours, au remplacement des membres dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article R.234-3 du code de l'éducation.

Article 8 : L'arrêté modificatif N°1 du 18 novembre 2024 portant modification de la composition du conseil de l'éducation nationale de l'Académie de Martinique est abrogé.

Article 9 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Schoelcher, le 13 mai 2025

La Rectrice,
Nathalie MONS

